

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril à 18 heures 30 minutes, le C.C.A.S. légalement convoqué le 04 avril 2025 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président, remplacé par madame Murielle ROBIN, vice-présidente pour le vote du compte administratif 2024.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, HATET, ROBIN, AVERBUCH, ROPARS, VIRIEUX, MORANCE

ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et messieurs MEUNIER, BERGER et VINCENT

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

FIXATION DU TARIF DU REPAS DANS LE CADRE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 14 avril 2021, a décidé de fixer le tarif d'un repas livré à domicile par le triporteur à 6,80 € (prix d'un repas adulte au restaurant scolaire).

Depuis cette date, le tarif du repas adulte au restaurant scolaire a augmenté pour atteindre aujourd'hui 7,05€. Ce tarif est révisé chaque année en fonction du bilan du restaurant scolaire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité de fixer le tarif d'un repas dans le cadre du portage de repas au tarif fixé chaque année par délibération du conseil municipal pour les repas adultes du restaurant scolaire, à compter du 1^{er} mai 2025 (soit à ce jour 7,05€ du repas).

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU



La secrétaire,

Murielle ROBIN